

LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN ET L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

OBJECTIFS



Le fonds social européen (FSE) aide les projets locaux, régionaux et nationaux qui améliorent les niveaux de qualification, la qualité des formations et l'insertion professionnelle. L'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) s'adresse à tous les jeunes inactifs de moins de 26 ans, sans emploi et ne suivant ni études, ni formation (NEET). Elle vise à favoriser leur intégration sur le marché du travail.

Le diagnostic, les objectifs et la stratégie d'utilisation des fonds européens au niveau des territoires normands sont présentés dans les programmes opérationnels FEDER/FSE Calvados, Manche et Orne et FEDER/FSE/IEJ Eure et Seine-Maritime.

DOMAINES CONCERNÉS

Calvados, Manche et Orne :

- ▶ Développer la qualification des personnes en recherche d'emploi dont la qualification ne permet pas l'accès à l'emploi durable

Eure et Seine-Maritime :

- ▶ Former tout au long de la vie
 - Elever le niveau de qualification des plus fragilisés
 - Renforcer la qualité de l'orientation facilitant l'accès à la formation
- ▶ Augmenter le nombre de jeunes accédant à un premier emploi et/ou qualification (IEJ)

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Structures publiques et privées agissant dans les domaines de l'orientation professionnelle, de l'apprentissage ou de la formation. Pour connaître les projets finançables, les bénéficiaires concernés et les conditions d'éligibilité, consulter le document de mise en œuvre (DOMO), téléchargeable sur www.europe-en-normandie.eu.



LA REGION NORMANDIE BÉNÉFICIE DE

95,2 Millions d'euros

de FSE pour la période 2014-2020

39,8 Millions d'euros
pour le Calvados,
la Manche et l'Orne

55,4 Millions d'euros
pour l'Eure
et la Seine-Maritime

L'EURO ET LA SEINE-MARITIME BÉNÉFICIENT DE



12,1 Millions d'euros

d'IEJ



J'AI UN PROJET : QUELLES ÉTAPES ?

1 ---○

Prendre contact avec la Direction de la Formation Tout au long de la Vie (DFTLV) de la Région



2 ---○

Déposer une demande d'aide en ligne sur <https://subventions.normandie.fr>



3 ---○

Examen du dossier par la DFTLV



5 ---○

Signature de la convention d'attribution d'aide qui constitue le cahier des charges du porteur de projet



4 ---○

Présentation du dossier devant le comité régional de programmation – instance de sélection des projets qui se réunit une fois par mois environ – puis devant la commission permanente de la Région pour délibération

7 ---○

Paiement (acompte puis solde) après vérification des pièces justificatives par le service instructeur



8 ---○

Contrôles éventuels pendant et après la réalisation du projet

6 ---○
Réalisation du projet



Les dispositifs FSE gérés par l'Etat financent plus particulièrement des actions favorisant l'emploi des personnes les plus vulnérables (en raison de leur faible qualification, de discrimination, de leur âge, sexe, ...) notamment dans les territoires en difficulté subissant des restructurations économiques ainsi que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Retrouvez les informations sur le FSE géré par l'Etat sur : <http://normandie.directe.gouv.fr/Fonds-social-europeen>